

Bordereau de signature

Tableau avancement grade

Signataire	Date	Annotation
Jérôme BOIZARD, Pôle Administration du Personnel	03/03/2025	Action : Visa
Patrick OFFERTELLI, Directeur du SIRCO	03/03/2025	Action : Visa
Vanessa SLIMANI, Présidente du SIRCO	03/03/2025	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Vanessa SLIMANI</u> (Maire , COMMUNE DE SAINT JEAN DE BRAYE) , émis par <u>Certinomis - Prime CA G2</u> , valide du 20 juin 2023 à 11:04 au 19 juin 2026 à 11:04.
Pôle Administration du Personnel		Action : Fin de circuit

ARRETE N°2025-005
portant tableaux annuels d'avancement de grade
au titre de l'année 2025

Le Président du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective,

Vu le Code Générale de la Fonction Publique, notamment les articles L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-31,
Vu le décret 88-547 du 6 mai 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération du Conseil syndical en date du 13 avril 2015 portant fixation des ratios en matière d'avancement de grade,

Vu la délibération n°2024/10-23-10 du Conseil syndical en date du 23 octobre 2024 portant modification du tableau des effectifs du SIRCO.

Vu l'arrêté du 21 juin 2021, à effet du 1^{er} juillet 2021, portant sur les lignes Directrices de Gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels pour les agents du SIRCO,

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre d'inscription des agents sur les tableaux annuels, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**agent de maîtrise principal** au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1 – MAURY Tony	Agent de maîtrise	01/07/2025

ARTICLE 2 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**adjoint technique principal de 1^{ère} classe** au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1 – CHEVALLIER Dominique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2025

ARTICLE 3 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'**adjoint technique principal de 2^{ème} classe** au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Nom – Prénom de l'agent	Grade actuel de l'agent	Nomination possible à compter du :
1 – MEZIANE Louisa	Adjoint technique	01/07/2025

ARTICLE 4 : Madame la Présidente du Syndicat Intercommunal de Restauration Collective est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera adressée à la Présidente du Centre de Gestion.

Fait à Saint Jean de la Ruelle, le 3 mars 2025

Vanessa SLIMANI
Présidente du SIRCO

La Présidente du SIRCO certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Notifié le

Signature de l'agent :
